

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2017

Absents excusés : M. BROLIS Patrick (pouvoir écrit à M. PARMENTIER Guy)
Mme CARTEAUX Dominique

Secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline ; assistée de Thérèse GENET, Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des conseillers municipaux.

1/02/2017 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2016

Une observation est faite sur le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 : Monsieur Jean François VALDENNAIRE signale qu'il convient de préciser « Phase 2016 » dans la rédaction de la délibération n° 4/12/2016 « demande de subventions travaux eau potable programme pluriannuel 206/2018 ».

2/02/2017 REEXAMEN DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX FIXES PAR DELIBERATION CM DU 30/04/2008

Le Conseil Municipal de VENTRON,

Vu l'avis de la commission communale des « terrains », du 14 janvier 2017, en accord avec le PLU approuvé le 20 février 2013 ;

Rappelant les principes suivants établis par les précédents Conseils Municipaux :

- d'économie du patrimoine foncier communal,
- de vente de terrain constructible exclusivement limitée aux résidences principales,

Par 11 voix Pour et 1 abstention (M. CLAUDEL Patrick),

DECIDE de ne pas vendre de terrain communal hors des lotissements ou sous forme de parcelle constructible et hors projet de développement local conséquent.

Ceci sauf cas exceptionnel et recevable et selon les dispositions qui suivent :

- . surface maximale de 500 m² (cinq cents m²),
- . prix du m² HT défini en fonction du classement au PLU et du marché immobilier,
- . frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

3/02/2017 DEMANDE D'ACHAT ET D'ECHANGE DEPOSEE PAR M. POTIER Emerique ET Mme LEDUC S.

Le Conseil Municipal, après délibération et vu l'avis de la commission communale des terrains du 14 janvier 2017, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour échanger la parcelle cadastrée section AM n° 438 Les Chauproyes appartenant à la commune (230 m2), contre la parcelle AM n° 437 appartenant à M. Emerique POTIER (54 m2), selon la division faite par le Cabinet de Géomètres DEMANGE.

FIXE le prix de cet échange à 25,00 € HT le m2 ;

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur Emerique POTIER et de Madame Sarah LEDUC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange de terrains qui sera établi par un Notaire.

4/02/2017 LOCATION OU VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA SCI LA HAUT (M. CLAUDEL Patrick)

La commission communale des terrains a examiné la demande d'achat de terrain communal déposée par la SCI La Haut, représentée par Monsieur CLAUDEL Patrick.

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce soir (question n° 2/0217), il est décidé de surseoir à décision ; cette affaire sera revue lors d'une prochaine commission communale des terrains.

5/02/2017 PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 A REALISER EN FORET COMMUNALE

Monsieur Guy PARMENTIER, 4^{ème} Adjoint au Maire, prend la parole et expose la décision de la commission communale « forêt », réunie le 14 janvier 2017. Il présente les devis du programme des travaux à réaliser en forêt communale, au cours de l'année 2017. Ces devis ont été établis par les services de l'Office National des Forêts.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le programme de travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans la forêt communale :

. travaux d'entretien des chemins et pistes	17 750 €
. travaux d'entretien chalets forestiers et nettoyage sites fréquentés	1 550 €
Ce sont des travaux réalisés par les ouvriers communaux	
. mise en peinture du parcellaire ; diverses parcelles	4 000 €
. travaux sylvicoles divers	32 600 €
. Travaux d'exploitation : affouage (bois chauffage et grumes feuillues)	30 200 €
. Exploitation des contrats de bois façonnés résineux	58 000 €
. Maitrise d'œuvre, classement bois résineux, réception stères	12 450 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et conventions qui seront établis.

6/02/2017 PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2018

Le programme des coupes de bois 2018, qui découle directement du plan de gestion de la forêt communale, est présenté aux conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité ce programme des coupes, qui prévoit de prélever 6 560 m³ dans 11 parcelles communales.

7/02/2017 REHABILITATION ANC PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTICULIERS

Monsieur Jean François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire « Eau – Assainissement » rappelle aux conseillers municipaux que la commune de VENTRON s'est portée maître d'ouvrage pour la réhabilitation de 27 installations d'assainissement individuelles, non conformes, pour le « compte de tiers ». De ce fait le budget assainissement se trouve grevé de dépenses qu'il n'a pas à supporter, cette opération comptable doit être équilibrée (comptes 4581 et 4582).

Tous ces travaux de réhabilitation sont maintenant terminés et la commune de VENTRON a perçu les aides financières allouées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et par le Département des Vosges.

Le calcul de la participation de chaque bénéficiaire a été réalisé en tenant compte des factures payées à l'entreprise MPTP, au bureau d'études OXYA et des subventions reçues par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DONNE un accord unanime afin que la commune de VENTRON émette les factures et les titres de recettes à chaque bénéficiaire des travaux, suivant le tableau joint en annexe ; et ceci dans le cadre du remboursement du coût de la réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

INFORME le Conseil Municipal du total des divers montants de cette opération :

. Montant des factures de l'Entreprise MPTP et de la maîtrise d'œuvre OXYA	203.891,12 €
. Subventions reçues de l'Agence de l'Eau et du Département des Vosges	134.531,00 €
. Acomptes déjà versés par les particuliers	5.000,00 €
. Participations qui seront facturées aux particuliers	64.360,12 €

8/02/2017 PROGRAMME DE VOIRIE 2017 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission communale des travaux a examiné le programme de voirie 2017 ; le projet consiste à réaliser divers travaux de renforcement et de revêtement de chaussée, ainsi que la reconstruction d'un ancien mur de soutènement en pierres sèches.

Il énumère les différents travaux et le détail des voies communales concernées : voies communales numéros 6 11 24 27 3 40 57 et 60.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 100.000 € HT, honoraires et imprévus compris.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux voirie 2017, tel qu'il est présenté,

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Vosges pour financer en partie cette opération d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

**9/02/2017 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES VOSGES
(AMENDES DE POLICE) AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR**

Monsieur le Maire expose le souhait d'aménager un trottoir, de créer un passage pour piétons et mettre en place des luminaires LED, afin de sécuriser les piétons le long de la route départementale à l'entrée Est du Village.

Il informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier du Département des Vosges au titre des amendes de police. En effet, le produit des amendes de police est affecté en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de cette opération de sécurisation s'élève à la somme de 22.500 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement du trottoir, la création du passage piétons et la mise en place de luminaires LED ;

SOLLICITE une aide financière auprès du Département des Vosges, au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**10/02/2017 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PRISE DE COMPETENCE PLU PAR LA
NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, du 24 mars 2014, prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI à fiscalité propre.

Toutefois, les communes membres de l'intercommunalité peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter cette délibération de refus de transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence avant le 27 mars 2017 ;

Considérant que la commune de VENTRON souhaite conserver sa compétence en matière de PLU,

Après délibération, le Conseil municipal, par 9 voix et 3 abstentions,

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

11/02/2017 AVIS SUR DEMANDES D'ADHESIONS DIVERSES COLLECTIVITES AU SYNDICAT INFORMATISATION COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- . la commune de LE PUID,
- . la commune de LE MONT,
- . Le syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine – La Chapelle devant Bruyères – les Poulières,
- . le syndicat scolaire de la Bourgonce – La Salle – Nompatelize,
- . le syndicat des Eaux de la Région de Landaville,
- . le syndicat des Eaux de la Région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SE PRONONCE à l'unanimité pour les adhésions des diverses collectivités citées ci-dessus, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

12/02/2017 QUESTIONS DIVERSES

A – COMPTE RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE: Madame Brigitte VANSON, 1^{er} adjoint au Maire, donne un compte rendu de la commission communale « vie scolaire » : Transport scolaire : les parents doivent prévenir le service ou la mairie en cas d'absence de leur enfant et aussi lorsqu'ils sont inscrits et qu'ils n'utilisent pas le service transport.

Fonctionnement de l'ALSH de février 2017 : 18 enfants inscrits la deuxième semaine ; subventions allouées par la Caisse d'Allocations Familiales.

B – PROJET ROUTIER DEPARTEMENTAL SITE DE L'ERMITAGE FRERE JOSEPH: Monsieur Guy PARMENTIER, 4^{ème} adjoint au Maire, prend la parole. Une réunion du conseil municipal en commission a eu lieu le 7 février en mairie de VENTRON, avec les services du Conseil Départemental. Ces derniers proposaient la coupe des arbres de l'emprise du futur accès qui mènera à la station de ski avant le 28 février. Mais l'étude d'impact précise qu'il est interdit de couper les arbres en dehors de la période comprise entre le 15 août et 31 octobre. Le Conseil Municipal constate donc que l'abattage ne peut se faire qu'entre le 15 août et le 31 octobre. La DREAL peut permettre des aménagements de date, c'est au Département qui a initié l'étude d'impact de faire la demande d'autorisation de modification des dates à la DREAL. La commune a précisé sa position par écrit et en demandant d'être prévenue 3 mois à l'avance en rappelant qu'un chantier de cette sensibilité devait faire l'objet d'un planning et de réunions préparatoires.

C- DEVENIR DES CHAPITEAUX LOUES PAR LA COMMUNE: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les petits chapiteaux communaux sont dangereux ; de ce fait, il ne seront plus mis à disposition du public. Les élus s'interrogent sur l'achat ou non d'un nouveau chapiteau et sur la location de chapiteaux auprès du comité des fêtes de CORNIMONT.

D- LOCATION DE LA SALLE DES FETES: les conseillers municipaux sont invités à donner leur avis sur la location ou non de la salle des fêtes à des personnes extérieures à la commune. Certains élus demandent si la commune ne peut pas augmenter le prix de la caution qui serait portée à 1000 €. Cette question sera revue lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

E – MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX: information est donnée aux membres de l'assemblée communale. Le bureau d'études a établi un compte rendu des bâtiments communaux ; les travaux ont été chiffrés. Une présentation sera faite au Conseil Municipal, un échancier des travaux sera arrêté.

F – *ENQUETE PUBLIQUE DUP ASSAINISSEMENT*: Il est rappelé aux conseillers municipaux que la deuxième enquête publique en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour l'établissement d'une canalisation d'assainissement commencera le lundi 27 février 2017 et se terminera le 08 mars 2017.

G – *DIVERSES INFORMATIONS*

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, 3^{ème} adjoint au maire, informe l'assemblée communale que d'après le planning, les travaux de la station d'épuration commenceraient fin mars 2017.

Madame Brigitte VANSON, 1^{er} adjoint au Maire, parle du feu d'artifice. Pour l'instant, aucune animation n'est prévue, ni de bal. Faut-il faire un appel aux associations pour qu'elles se regroupent afin d'organiser quelque chose ?

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le premier conseil communautaire a eu lieu fin janvier 2017 ; il liste toutes les affaires débattues (mise en place du personnel et du budget ; des régies, nomination des représentants aux divers syndicats). La commune de VENTRON ne participera plus au Syndicat Tourisme ; il faut que les professionnels du tourisme se regroupent en association pour créer les animations du village, notamment, les pots d'accueil.

Monsieur Alexandre SCHNEIDER, Conseiller Municipal, attire l'attention de l'assemblée communale sur la protection du pont lors des travaux de la future station d'épuration ; ce pont ne supportera pas les tonnages élevés.

Monsieur Patrick CLAUDEL parle du rassemblement de moto cross organisé le week end dernier au Riant. Un jeune homme de VENTRON avait demandé à Monsieur le Maire l'autorisation d'accueil de copains avec leur moto dans son pré. M. Guy PARMENTIER était au courant également, sauf que les motos ont roulé au Haut du Riant, dans le parc que ce jeune homme loue, et non pas dans sa propriété. Le bruit résonnait jusqu'à la station de ski Frère Joseph.

La séance est levée à 22 heures.

A VENTRON, le 27 février 2017

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER

